



Conseil de Développement du Pays Basque
Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

PROJET

2 0 2 1

2 0 2 3

Adopté par le Conseil de direction du 04 mars 2021



Un nouveau cap

Depuis sa création, en 1994, le Conseil de développement du Pays Basque (CDPB) a joué un rôle déterminant dans la gouvernance du territoire.

De 1994 à 2016, le binôme entre les deux associations, le Conseil de développement (CDPB) et le Conseil des élus (CEPB), a permis d'animer cette gouvernance entre société civile et élu·e·s du territoire, en mobilisant tous les échelons institutionnels (Etat, Région, Département, EPCI¹...). Il s'agit là de la première tentative de structuration d'une politique publique à l'échelle du Pays Basque : élaboration d'un Projet de territoire, création d'outils spécifiques, négociations des Contrats Etat / Région et des fonds européens pour financer les opérateurs et projets portés par les acteurs locaux, etc.

CDPB et CEPB ont porté l'évolution de la gouvernance du Pays Basque en portant le projet de Collectivité spécifique (2012-2013), puis celui d'EPCI unique (2014-2016) qui a permis la création de la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) en 2017. Soit la première institution du Pays Basque Nord, après une revendication historique.

La construction de cette Communauté d'agglomération – née de la fusion de 10 EPCI, est en cours depuis 2017 et le CDPB a pris son nouveau destin en main en négociant un pacte avec les élu·e·s pour maintenir un outil autonome pour la société civile, afin d'assurer à la fois la mission de « conseil de développement » prévue par la loi et de maintenir un rôle majeur sur la prospective, le projet de territoire et l'animation du débat public sur l'ensemble des enjeux du territoire.

¹ Établissement public de coopération intercommunale (les communautés de communes et les communautés d'agglomération)



Depuis 2018, la CAPB a confié au CDPB « historique » la mission légale² de Conseil de développement de l'Agglomération.

Ce « nouveau » CDPB arrive aujourd'hui à maturité, avec le renouvellement de ses membres pour la période 2021-2023, en s'élargissant à une grande diversité d'acteurs-actrices. Il peut s'affirmer pleinement comme le « forum de la société civile » du Pays Basque : un outil de démocratie locale et participative, au service des acteurs socio-économiques, du monde associatif, des citoyen-ne-s... dans un dialogue fort avec les élu-e-s du territoire, la CAPB, et les autres collectivités et institutions publiques.

Fort d'une convention triannuelle avec la CAPB et d'une gouvernance stabilisée, le CDPB peut se projeter sur un temps plus long et définir un cap au projet associatif, autour de ses missions fondamentales : débattre, proposer, et porter la voix de la société civile auprès des institutions qui mettent en place des politiques publiques sur notre territoire.

Le Bureau du CDPB propose ce document comme une « boussole » pour guider les travaux entre 2021-2023. Un projet qui permet de dégager le cap politique des grands enjeux dont la société civile souhaite s'emparer, compte tenu du travail accompli ces dernières années, des opportunités à saisir entre les besoins ressentis dans la société basque et les nouvelles stratégies publiques en cours d'élaboration.

Un document évolutif, à actualiser mois après mois...

² La loi rend les conseils de développement obligatoires dans les EPCI de plus de 50 000 habitants



SOMMAIRE

CDPB : UNE VISION POUR LE PAYS BASQUE

LES 3 MISSIONS CLES DU CDPB	7
01 PENSER LE TERRITOIRE DE DEMAIN	7
02 CONTRIBUER A L'ACTION PUBLIQUE.....	7
03 TRANSFORMER LES PRATIQUES SOCIALES	8
UN PROJET DE TERRITOIRE COMME BOUSSOLE	8
UN PROJET DE TERRITOIRE A ACTUALISER	9
TERRITORIALISER LE PROJET A L'ECHELLE DES BASSINS DE VIE ET POLES.....	10
ANTICIPER LES CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR LE MODELE DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.....	10
DES AXES DE TRAVAIL A CONSOLIDER	11
ACCELERER LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE.....	11
RENFORCER LE MODELE SOCIAL & LA CHANCE DONNEE A CHACUN.E	11
INVESTIR PRIORITAIREMENT EN PAYS BASQUE INTERIEUR.....	11
CONSTRUIRE UN TERRITOIRE DE VIE TRANSFRONTALIER	12
FAIRE EMERGER LES NOUVELLES PRIORITES	12
LE LOGEMENT : PRIORITE N°1 POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE !.....	12
UN NOUVEAU MODELE URBAIN-RURAL, DE NOUVELLES PROXIMITES A INVENTER.....	12
UNE PRISE EN CHARGE COLLECTIVE DE L'ACCUEIL ET DE LA SOLIDARITE	13
UN PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE GLOBAL A CONSTRUIRE !.....	13
L'ECONOMIE TERRITORIALE ET LES METIERS DE DEMAIN A RE-INVENTER.....	14
LA FORMATION DES JEUNES A ASSURER PAR UNE OFFRE RENFORCEE ET UNE ORIENTATION CHOISIE	14
UNE STRATEGIE POUR CONSOMMER DES PRODUITS LOCAUX DE QUALITE.....	15
UNE MARQUE PAYS BASQUE A RELANCER ?	15
PENSER LA GOUVERNANCE DE DEMAIN	15
UNE NOUVELLE MISSION : EVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CAPB	16



CDPB : UN FORUM POUR LA SOCIETE CIVILE

UNE REPRESENTATIVITE DU TERRITOIRE & DES ACTIVITES.....	18
UNE PRIORITE DONNEE A LA VIE ASSOCIATIVE	19
UNE DIVERSITE D'ESPACES DE TRAVAIL.....	21
LES PARTENAIRES DU CDPB	22
LE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE.....	22
LES PARTENAIRES ASSOCIES DU CDPB.....	23
LES AUTRES RESEAUX REGIONAUX ET NATIONAUX.....	25
LA VALORISATION ET LA DIFFUSION DES TRAVAUX DU CDPB.....	25
MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS	26
ANNEXE • LA REVUE DES « CHANTIERS ».....	27



1^{ère} partie

CDPB : une vision pour le Pays Basque

**UNE FORCE DE PROPOSITIONS POUR LA CAPB
& LES AUTRES ACTEURS PUBLICS**



LES 3 MISSIONS CLES DU CDPB

LES 3 MISSIONS CLÉS DU CDPB

01
PENSER LE
TERRITOIRE DE
DEMAIN

02
CONTRIBUER À
L'ACTION
PUBLIQUE

03
TRANSFORMER
LES PRATIQUES
SOCIALES

01 PENSER LE TERRITOIRE DE DEMAIN

Observatoire privilégié des dynamiques territoriales – sociales et sociétales, économiques, politiques... – le CDPB fait de la prospective et du **Projet de territoire** sa première mission : construire une vision partagée à long terme, identifier les défis à relever, les priorités de plus court terme pour contribuer à **orienter le développement futur du territoire**.

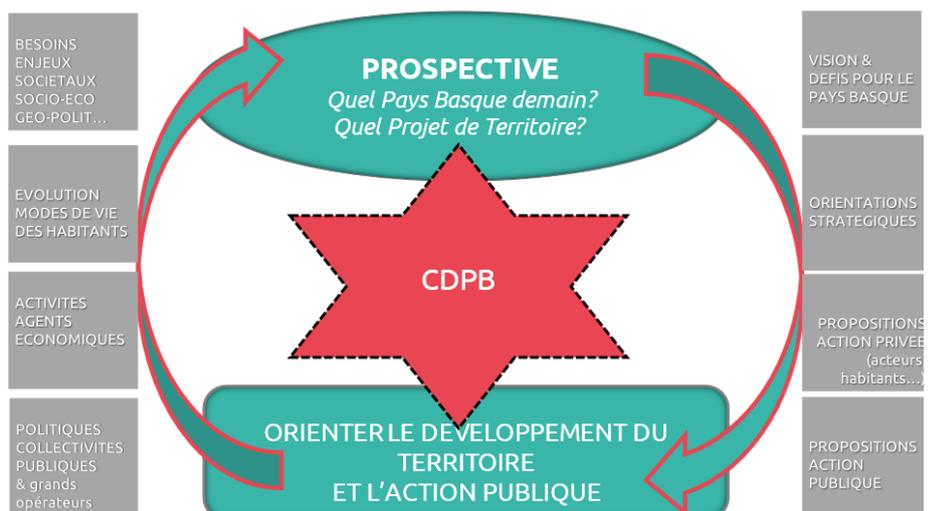
02 CONTRIBUER A L'ACTION PUBLIQUE

Le CDPB est un contributeur majeur des politiques publiques de la CAPB, et de leur évaluation.

En lien avec cette vision de long terme, ce Projet, les acteurs du CDPB sont force de propositions concrètes dans tous les champs de compétences de la CAPB.

Le CDPB se positionne à 3 niveaux pour infléchir les politiques de la CAPB :

- > en amont de leur élaboration par les élu·e·s, par des CONTRIBUTIONS ;
- > après leur adoption, par des AVIS ;
- > dans leur mise en œuvre, dans le suivi et l'évaluation de celles-ci.





03 TRANSFORMER LES PRATIQUES SOCIALES

Mettant autour de la table l'ensemble des acteur·rice·s du territoire – acteur·rice·s socio-économiques, citoyen·ne·s, associations, institutions... – le CDPB favorise le dialogue, l'intelligence collective, la recherche de solutions collectives et transversales, la mise en réseau et la montée en compétences de ces acteur·actrice·s... Le CDPB est créateur de nouvelles pratiques, d'une **innovation sociale & territoriale pour répondre aux nouveaux défis de la société basque.**

UN PROJET DE TERRITOIRE COMME BOUSSELE

Depuis sa création, le CDPB a toujours œuvré à la définition du Projet de territoire, aux côtés des élu·e·s. Elaboré avec le Conseil des élus pendant 20 ans, le CDPB dessine aujourd'hui un « projet de Territoire » qui interpelle principalement les politiques de la Communauté d'agglomération, mais invite toujours à interpeller celles des autres collectivités publiques (Département, Région, Etat).

Véritable colonne vertébrale des travaux du CDPB, le Projet de territoire permet de poser les grands enjeux et défis à relever pour un développement le plus harmonieux possible du territoire. Il doit nourrir à la fois l'action des acteurs socio-économiques et celle des acteurs publics, autrement dit l'ensemble des institutions et collectivités publiques agissant sur le Pays Basque. Cette « vision du Pays Basque », des grands défis à relever, est à décliner dans les grands schémas stratégiques et les principales politiques publiques œuvrant au développement et à l'aménagement du territoire. Un projet qui accompagne les évolutions sociétales, en tenant compte de la grande diversité des territoires.

Une première version a été élaborée en 2018 pour contribuer au **Projet communautaire**³ de la CAPB.

Une seconde version a été actualisée en 2019 avec les nouveaux membres du CDPB, qui se résume ci-après autour de **4 grandes ambitions et 7 axes stratégiques.**

³ EN ANNEXE : chaque dossier / thème est repris, défini, et évalué en termes de travaux menés et à mener

4 AMBITIONS

- Accélérer la transition écologique & énergétique
- Renforcer le modèle social & donner sa chance à chacun.e
- Investir prioritairement à l'intérieur du Pays Basque
- Construire un territoire (de vie) transfrontalier

1. INCLURE

Etre une terre d'accueil & de solidarités

- Nouveaux liens entre habitant.e.s et territoires, **politique d'accueil innovante, observatoire sociétal.**
- Logement pour tous**, en phase avec les **besoins et modes de vie** des habitant.e.s (jeunes, familles, aînés, précaires...).
- Maillage numérique du territoire** (centre-bourgs, quartiers, zones d'emploi...).
- Soutien aux **initiatives inclusives** favorisant le **vivre ensemble** et la **santé** pour tou.te.s (quartiers ruraux et urbains).
- Développement de l'**insertion par l'activité économique.**

2. FORMER

Penser le territoire comme un grand campus ouvert à tou.te.s

- Offre de formation et de recherche renouvelée** : initiale et continue, déployée sur tout le territoire, en lien avec l'évolution de l'économie locale et les passerelles transfrontalières.
- Égalité d'accès**, réseaux de **tiers-lieux connectés** au très haut débit de la Soule à la côte.
- Trilinguisme** généralisé et mobilité sans frontière(s).
- Accompagnement des **jeunes** et des **actifs** : nouvelle approche de l'**orientation**, investissement dans la **vie étudiante.**

3. (A)MÉNAGER

S'affirmer comme une éco-métropole rurale & urbaine

- Priorité au développement rural et à son attractivité** zones de développement (économie, habitat), renfort **bourgs-centres** (rénovation, diversité de services, tertiaire...).
- Villes, quartiers et villages en réseau**, offres de mobilités multiples et interconnectées (train, bus, voies vélo e...).
- Urbanisme durable** : la ville sur la ville, les modes de vie et les ressources naturelles valorisées.
- Habitat et cadre de vie réinventés** (plus collectifs, intergénérationnels...).

4. NOURRIR

Créer un écosystème entre producteurs & consommateurs locaux

- Préservation du **foncier agricole**, soutien des **filières de reprise**, installation, agriculture urbaine / péri-urbaine, filières en agroécologie.
- Développement du **maraichage**, de la **transformation** locale et du **marché à l'échelle du territoire.**
- Orientation de la **consommation** vers l'**achat local**, saine qualité, valorisation du patrimoine culturel agricole, petit maraichage familial.
- Nouvelles **coopérations territoriales** avec le Pays Basque et autres territoires néo-aquitains (innovations, agrotourisme...).

5. ENTREPRENDRE

Préparer l'économie basque aux mutations sociétales et internationales

- Ancrage des entreprises** : zones d'activités, **actions collectives et coopérations** entre TPE/PME, **valorisation** de l'économie locale auprès des **habitant.e.s**, développement du **potentiel transfrontalier.**
- Accompagnement aux **mutations technologiques, énergétiques** et aux évolutions du **monde du travail** : verdissement des activités, dialogue social, qualité de vie au travail, égalité professionnelle...).
- Nouvelles filières : **énergies renouvelables, économie circulaire, ESS** (économie sociale et solidaire).
- GPEC Territoriale** (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences).

6. INSPIRER

Cultiver la créativité et transmettre le patrimoine

- Valorisation du patrimoine** culturel, naturel, matériel et immatériel, des communs : outils de **connaissance, médiation et transmission** auprès des entreprises, collectivités, artistes, jeunes et moins jeunes...
- Soutien aux **démarches créatives inspirées de l'identité territoriale** : arts, artisanat, industrie, design, architecture, urbanisme et espace public, réseaux entre acteurs culturels et de l'environnement...
- Projet culturel de territoire fédérateur** : entre **amateurs et professionnels**, avec le Pays Basque Sud et les territoires gascons, **politique intégrée** avec toutes les collectivités compétentes...

7. RAYONNER

Diffuser le potentiel du Pays Basque au service de tout le territoire

- Mobilisations collectives pour les **démarches de qualité** (engagements des acteurs économiques, implication des habitant.e.s, marque territoriale...).
- Développement d'un tourisme durable**, plus maîtrisé, diversifié et porté collectivement.
- Promotion du territoire : diffusion d'une **image contemporaine** du Pays Basque en phase avec son **identité** et sa **créativité** sociale, économique, culturelle, alternative...



UN PROJET DE TERRITOIRE A ACTUALISER

Territorialiser le Projet à l'échelle des bassins de vie et pôles

Le CDPB a décidé d'engager dès 2020 des débats territoriaux dans l'ensemble du territoire afin de contribuer à mieux prendre en compte les besoins et enjeux propres aux différents territoires du Pays Basque – urbains, péri-urbains, mi-ruraux mi-urbains, ruraux, vallées, zones de montagne... Le premier confinement de mars a stoppé la démarche, relancée en octobre et à nouveau stoppée par le second confinement. Un seul a pu avoir lieu, à Ordiarp en Soule. Cette démarche de « débats locaux » restera l'un des socles importants du travail du CDPB pour à la fois :

- Contribuer à donner à chaque territoire une trajectoire d'avenir qui lui soit propre, répondant à ses défis spécifiques – qu'ils soient démographiques, économiques, sociaux, environnementaux, etc.
- Nourrir les futurs grands schémas stratégiques qui vont dessiner ces territoires sur le moyen / long terme, et notamment : plan locaux d'urbanisme **PLUi**, schéma d'aménagement **SCOT**, charte du **PNR**⁴... cf. page 26 « la revue des chantiers ».

Anticiper les conséquences de la crise sur le modèle de développement du territoire

La crise sanitaire de 2020 s'inscrit dans une série de crises antérieures, notamment écologiques ; elle révèle et génère des problématiques sociales et économiques majeures. Dès le confinement de mars 2020, le Bureau et l'équipe du CDPB ont mené une enquête publique pour mesurer ses impacts sur le développement du territoire. « 9 enseignements sur la crise » ont été tirés de cette période exceptionnelle. Une vingtaine de priorités d'actions ont été proposées aux élu·e·s locaux-locales sur la relance économique, l'accès au numérique, le logement, la mobilité...

ENSEIGNEMENTS DE LA CRISE

- Télétravail, enseignement à distance, loisirs confinés, gestion administrative : **la place du numérique a été décuplée dans notre quotidien.**
- Le potentiel de solidarité du territoire auprès des plus démunis a été rendu visible, mais en parallèle, **les inégalités ont été exacerbées** : place des femmes, travailleurs pauvres, précaires, jeunes...
- **L'économie de proximité** a été revalorisée (services, petit commerce, artisanat, production agricole...), et **les circuits-courts** ont trouvé une place centrale dans les pratiques de consommation et les réflexions de la société.
- **La disparition des voitures** a montré de nouveaux paysages et **permis aux habitants de s'approprier leur environnement proche**. Les relations se sont recentrées autour des **voisins**, ont donné naissance à de **nouvelles solidarités spontanées**.
- La frontière est réapparue de façon brutale, comme **la négation du territoire de vie transfrontalier**.

⁴ Parc naturel régional



DES AXES DE TRAVAIL A CONSOLIDER

Accélérer la transition écologique & énergétique

Depuis 2004, une stratégie sur la transition écologique & énergétique s'est peu à peu définie dans les travaux du CDPB : études climat / énergie, projet de territoire labellisé Agenda 21, territoire labellisé TEPCV « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »... et depuis 2018 avec l'animation par le CDPB du **programme Tranz'eKo** l'élaboration par la CAPB du **Plan Climat Pays Basque**.

La Transition écologique & énergétique demeurera un axe de travail transversal et majeur pour le CDPB.

Renforcer le modèle social & la chance donnée à chacun.e

Dès 2006, le CDPB a remis au cœur du projet de territoire les dimensions sanitaires et sociales, et a permis de faire avancer de nombreux sujets. Dans sa contribution au **projet communautaire** de la CAPB, le CDPB a réaffirmé la nécessité de bâtir un **projet social de territoire**. Le CDPB a contribué en 2018 à définir la **politique sociale & de jeunesse** de la CAPB. Au-delà, il s'agit pour le CDPB d'embrasser les grands défis liés à l'évolution de la société basque, de ses diverses composantes, des conditions pour davantage d'inclusion, d'émancipation et de vivre ensemble. Dès 2019, le CDPB a ouvert une réflexion de fond sur **l'égalité femmes / hommes** et a participé à différentes réflexions sur la jeunesse. En 2020, les membres du CDPB ont engagé une réflexion sur la **paix**, afin d'accompagner son processus dans une dimension sociétale, pour surmonter les conséquences des conflits passés.

La prise en compte des diversités sociales, des questions d'égalité de chance et plus globalement de société et de vivre ensemble est un 2nd axe majeur.

Investir prioritairement en Pays Basque intérieur

Depuis ses origines, le CDPB porte la question de la **réciprocité territoriale** entre espaces urbains et ruraux, de nouveaux pactes de complémentarité entre territoires divers, qui sont les uns ou pour les autres des enjeux ou des ressources. La naissance de la Communauté d'agglomération Pays Basque est une opportunité historique pour mettre en œuvre cette réciprocité de façon concrète. La sur-attractivité du littoral invite à **inverser le modèle de développement du Pays Basque, en le dirigeant vers ses centralités plus à l'intérieur** : Hasparren, Saint-Palais, Garazi-Baigorri, Mauléon, Tardets... afin que ces territoires accueillent de nouvelles activités et de nouveaux services, propices à l'installation d'une population active impliquée dans la vie des territoires ruraux. La question **numérique** est un exemple de défi à relever. En 2019, le CDPB s'y est penché, avec 3 débats dans les vallées basques et une contribution remise au Département et à la CAPB.



Construire un territoire de vie transfrontalier

La **coopération transfrontalière** est historiquement inscrite dans les ambitions du CDPB. Le territoire s'en est globalement emparé ces 20 dernières années, avec des institutions et des outils divers. Mais la coopération du quotidien, celles des citoyen·ne·s, des acteurs·actrices socio-économiques a trop peu progressé. Le CDPB, dans sa contribution au **schéma de développement transfrontalier** de la CAPB, a invité à ouvrir un nouveau cycle afin de mettre l'accent sur la coopération entre acteurs dans la conception de ce projet de territoire transfrontalier. Les **politiques linguistiques** ont en ce sens un rôle majeur à jouer, pour développer l'usage de l'euskara et de l'espagnol.

Outre un regard transversal, **le CDPB se positionnera en animateur de cette coopération entre acteurs transfrontaliers**, en prenant des initiatives partenariales avec d'autres structures situées en Euskadi et Navarre, et avec l'idée de constituer à terme un Conseil de développement transfrontalier.

FAIRE EMERGER LES NOUVELLES PRIORITES

Le contexte national / international de crise comme la situation propre au Pays Basque, et à ses différents territoires, invitent à porter l'attention sur quelques grandes priorités.

Le logement : priorité n°1 pour l'avenir du territoire !

Le CDPB a apporté deux contributions en 2019 pour nourrir le **PLH** et la décision des élu·e·s, tant en termes de stratégie que de concrétisation opérationnelle, avec 25 fiches-actions. Les dernières analyses montrent que la situation du logement a empiré entre 2017 et 2020, et que la crise du logement s'est encore plus accentuée.

La question du logement touche tout l'équilibre social et économique du territoire, et le CDPB en fera l'une de ses priorités.

Un nouveau modèle urbain-rural, de nouvelles proximités à inventer

La planification et la politique foncière sont le pendant de la politique de logement : quels espaces urbaniser / ne pas artificialiser, etc. Il y a 15 ans, de nouveaux outils ont été créés suite aux travaux du CDPB – plan urgence logement, EPFL...– et des PLH ont été lancés. Le SCOT de l'agglomération bayonnaise a permis un premier cadre d'aménagement, sur les bases des travaux *(a)ménageons le Pays Basque* ; travaux qui, dix ans après, sont loin d'être mis en œuvre. Le CDPB invite à de vraies ruptures pour trouver cet aménagement durable conciliant les différents usages du foncier.



Pour y répondre le CDPB se mobilise sur les chantiers suivants : la finalisation du **PDU**⁵, l'élaboration des **PLUi** et du futur **SCOT** à l'échelle du Pays Basque et du Seignanx – grand schéma d'aménagement – et l'élaboration de la charte du futur **PNR**.

Une prise en charge collective de l'accueil et de la solidarité

Il y a 15 ans, le CDPB a ouvert les réflexions sur les questions sociales et de santé, générant un certain nombre d'avancées. Mais depuis, la forte évolution de la sociologie de la population et l'émergence de nouvelles précarités plus massives invitent à **remettre le projet social de territoire au cœur du projet de territoire**. Outre les questions strictement sociales, il s'agit de **renouveler les solidarités** envers les personnes les plus en difficulté, et de faire émerger une véritable **politique d'accueil** des plus de 3.000 nouveaux habitants accueillis chaque année. Sans quoi le décalage sera croissant avec ceux qui résident depuis longtemps au Pays Basque, et qui aspirent à la pérennité de leur cadre de vie et de leur identité. Des défis à prendre en compte dans les différents documents stratégiques, et notamment sur la base des « 9 enseignements sur la crise ».

Un projet culturel de territoire global à construire !

Depuis 30 ans, les acteurs·actrices culturel·le·s et les publics se sont réapproprié la langue comme la culture basques. La vie culturelle et artistique du territoire a connu **un essor important** : développement de l'expression, du cinéma et de la littérature en langue basque, de formes artistiques plurielles (danse, musique, arts plastiques...), mêlant tradition, patrimoine et création contemporaine. Des croisements féconds sont également nés d'échanges avec le Pays Basque Sud, ainsi qu'avec des arts et des cultures du monde entier, ou encore avec le développement du digital, etc. Le territoire a vu l'émergence de nouveaux artistes, originaires du territoire ou néo-arrivant·e·s. Pour autant, il persiste une **approche dualiste** entre cultures dites « basque » et « non basque », qui a des effets sur les artistes, les publics et les politiques publiques. **L'économie de la culture est fragile** et la vie artistique repose sur un très fort bénévolat. Les politiques culturelles ne répondent pas suffisamment au **potentiel culturel du Pays Basque**. C'est pourquoi le CDPB suggère, depuis de nombreuses années, d'élaborer un « projet culturel de territoire » et de tendre vers une politique culturelle globale en Pays Basque. Le CDPB a amorcé un travail à l'été 2020 et vient d'être saisi par la CAPB pour travailler sur un **projet culturel de territoire** !

Le CDPB souhaite **aborder de façon transversale la question du patrimoine**, abordée par la CAPB sur son volet « aménagiste » (patrimoine bâti, paysages). Sur la question de la maison basque, le CDPB veillera à accompagner l'impulsion pour dépasser une logique « patrimonialiste » de la maison et de l'habitat en général, et ses conséquences dans les politiques d'urbanisme et de logement.

⁵ Plan de déplacements urbains



L'économie territoriale et les métiers de demain à ré-inventer

En complément du précédent axe de travail, le CDPB invite depuis de nombreuses années à élaborer une GPEC Territoriale – **gestion prévisionnelle des emplois et compétences** – dans une approche prospective : afin d'identifier non pas les métiers actuellement en tension (dont se préoccupent les acteurs·actrices de l'emploi) mais les métiers de demain, les compétences nécessaires pour le territoire et la formation à développer (initiale comme continue).

La stratégie économique du territoire a été au cœur du projet de territoire défini entre 2005 et 2006, amenant un consensus autour de la revalorisation de l'économie productive. De nombreuses démarches en ont découlé (dont la création de clusters, l'appui aux filières, le dialogue social) jusqu'à la **stratégie de développement économique** de la CAPB, adoptée en 2019.

Pour le CDPB, un nouveau cycle de réflexion est à ouvrir sur l'avenir économique et social du Pays Basque, au regard notamment de la crise récente qui a montré un besoin de se réapproprier l'économie du territoire, ses entreprises, ses artisans, mais aussi son économie de services, devenus essentiels. La crise internationale et les grandes transitions à venir (énergétiques, technologiques...) invitent à **territorialiser le plus possible l'économie**. Dans le même sens, il s'agit aussi de **refonder notre modèle touristique**, tourné vers l'attractivité et l'internationalisation, alors que le Pays Basque attire très majoritairement des clientèles régionales (sud-ouest, Euskadi...), en attente d'une relation qualitative avec le territoire.

Cadres de travail

- **Schéma de développement touristique** de la CAPB ;
- Evaluation du SDE **stratégie de développement économique** ;
- Lancement chantier sur l'économie de demain.

La formation des jeunes à assurer par une offre renforcée et une orientation choisie

Si les jeunes du Pays Basque ont des taux de réussite au bac bien au-dessus des moyennes régionales / nationales – parmi les plus élevés –, le taux de poursuite dans l'enseignement supérieur est au contraire bien en-dessous de ces moyennes. Offre de formation insuffisante en Pays Basque, manque d'attractivité, réalité du marché de l'emploi local, fort attachement au territoire... ? Les raisons sont multiples et variées. Le CDPB s'investira pour contribuer à enrichir l'appareil de formation professionnelle et supérieur au Pays Basque, notamment dans le cadre du **Schéma de développement universitaire** et de la Conférence Universitaire, avec une attention particulière à l'amélioration de la **vie étudiante**.

Par ailleurs, c'est la question plus globale du parcours des jeunes, de leur orientation, depuis le plus jeune âge et jusque tard parfois (recommencer des études, se ré-orienter...) qui est à appréhender de façon nouvelle. Le CDPB engage dès 2021, en partenariat avec le Conseil régional, une expérimentation spécifique : **ibilBIDE** (cf. la revue des chantiers p. 26).



Une stratégie pour consommer des produits locaux de qualité

Socle de l'économie du territoire, la production agricole – très majoritairement paysanne et / ou sous signes de qualité – ainsi que l'agroalimentaire, avec de nombreuses TPE / PME jouant l'approvisionnement local, sont des atouts majeurs pour le Pays Basque. Cette production de qualité contribue à un environnement relativement préservé et attractif. Pour autant, majoritairement tournée vers l'export et trop peu diversifiée, cette offre ne rencontre que très partiellement le consommateur local.

La question de l'**alimentation locale** devient aujourd'hui un défi majeur pour l'adaptation du territoire aux nouvelles crises sociale, économiques, climatiques...

Cadres de travail

- Evaluation du **PAT**, Projet alimentaire du territoire, adopté par la CAPB ;
- Participation aux actions du PAT ;
- Ouverture d'autres axes de travail.

Une marque Pays Basque à relancer ?

Il y a 15 ans, le CDPB a inscrit au cœur du projet de territoire le défi du marketing territorial, et a co-animé des études très approfondies sur un projet de marque territoriale, visant à engager l'ensemble des filières dans des développements très responsables sur les plans écologique, culturel et social. Le projet défini fin 2012 n'a pu voir le jour. La question demeure ouverte.

PENSER LA GOUVERNANCE DE DEMAIN

Le CDPB est un acteur historique de la gouvernance territoriale (cf. encadré ci-dessus). Co-porteur du projet de collectivité spécifique, puis de Communauté d'agglomération, il demeure compétent pour se saisir de tout sujet touchant à la gouvernance institutionnelle. Début 2020, le CDPB s'est penché sur le projet de **réforme territoriale 3D** – décentralisation, déconcentration, différenciation, devenue réforme territoriale 4D avec l'ajout de décomplexification – en participant au grand débat initié par l'Etat sur le projet à Agen, en remettant à la Ministre un premier document qui a sollicité le CDPB pour aller plus loin... un processus arrêté avec le confinement de mars 2020. Plus globalement, **l'évolution institutionnelle du Pays Basque**⁶ est une préoccupation historique de la société civile afin que le territoire puisse trouver les moyens pour répondre à ses besoins spécifiques.

⁶ L'exemple récent de la constitution de la « Collectivité européenne d'Alsace » le 1er janvier 2021, dotée de compétences spécifiques en matière de politique linguistique et transfrontalière, adaptées aux particularités de son territoire, pourra notamment aider le CDPB dans ses réflexions et ses futures propositions.



UNE NOUVELLE MISSION : EVALUER LES POLITIQUES PUBLIQUES DE LA CAPB

« Le conseil de développement est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, sur les documents de prospective et de planification résultant de ce projet, ainsi que sur **la conception et l'évaluation des politiques locales** de promotion du développement durable du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale. »
Point IV de l'Article L5211-10-1 du Code Général des Collectivités territoriales

Mission légale des conseils de développement auprès des EPCI, et pour ici de la Communauté d'agglomération Pays Basque, le CDPB va intégrer un nouveau métier et une nouvelle mission : évaluer les politiques publiques. Une mission transversale.

Si de 2017 à 2020, le CDPB a été mobilisé essentiellement sur la construction de nouvelles politiques publiques (par de très nombreuses contributions en amont), la nouvelle phase qui s'ouvre amènera le CDPB à :

- **Rendre des AVIS sur les grands schémas adoptés** ; ce qui relève d'une première forme de travail évaluatif dans la mesure où le CDPB aura contribué en amont et pourra mesurer la prise en compte des propositions de la société civile.
- **Participer aux instances de SUIVI-EVALUATION** mises en place par la CAPB, ou à créer, afin de mesurer la mise en œuvre effective des grands plans stratégiques de l'agglomération, et en mesurer les effets...
→ Le CDPB sera vigilant quant à la qualité des outils proposés par la CAPB (tableaux de bord, indicateurs de suivi...) et à leur partage avec les acteurs-actrices et les citoyen·ne·s.
- **Produire des EVALUATIONS** pour mesurer les impacts et effets de la politique publique comme du schéma sur le territoire, que ce soit à mi-parcours de ces plans stratégiques (généralement tous les 3 ans) ou avant leur finalisation, afin d'apporter des contributions sur leur ajustement, leur actualisation voire leur nécessaire refondation au regard des résultats obtenus ou des nouveaux besoins et défis à relever.

SUIVI-EVALUATION & EVALUATION : QUESACO ?

- Le suivi est un processus de collecte et d'analyse d'informations sur les conditions dans lesquelles un projet, un plan ou une politique sont mis en œuvre. Il permet de mesurer les écarts éventuels entre les réalisations concrètes et le dispositif initialement défini et d'en analyser les causes. Le suivi s'opère fréquemment à travers des tableaux de bord, intégrés aux outils de pilotage du projet, du plan ou de la politique.
- L'évaluation constitue une appréciation des effets, escomptés ou non escomptés, d'un projet, d'un plan ou d'une politique. Elle est destinée à porter un jugement de valeur sur ses impacts, sa cohérence, son efficacité (adéquation par rapport à ses objectifs), son efficience (adéquation par rapport aux moyens mis en œuvre), ainsi que sur la pérennité de ses résultats.
- L'évaluation peut se faire au cours de la mise en œuvre du projet, du plan ou de la politique ; on parle alors d'évaluation intermédiaire et elle est intégrée au dispositif de pilotage, permettant d'en actualiser les orientations et le plan d'action. Elle peut intervenir à la fin de la démarche ; on parle alors d'évaluation ex post et elle est appelée essentiellement à alimenter les débats démocratiques ou techniques. Dans tous les cas de figure, elle utilise notamment les données du suivi.
- Le CDPB devra disposer d'indicateurs de la part de la CAPB pour mener son évaluation, mais il ne s'agira que d'une boîte à outils. Le cœur de l'évaluation, ce n'est pas la donnée, mais l'analyse des données aussi bien quantitatives que qualitatives (avec une pluralité d'outils possibles).



2^{ème} partie

CDPB : un forum pour la société civile

**UN OUTIL DE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
UN ECOSYTEME D'ACTEURS & DE PARTENAIRES**



UNE REPRESENTATIVITE DU TERRITOIRE & DES ACTIVITES

Le CDPB vient de renouveler l'ensemble de ses instances associatives pour la période 2021-2023 en les ouvrant à de nouveaux acteurs·actrices, organisations, professionnel·le·s, habitant·e·s...

La nouvelle assemblée compte :

- **156 organisations adhérentes**, représentées par 314 personnes désignées par leurs propres instances ;
- **113 citoyen·ne·s adhérent·e·s.**

Au total, ce sont **427 personnes** mobilisées autour du CDPB.

<u>Répartition organisations</u>	156 ORGANISATIONS
Entreprises / industrie, artisanat, tourisme, commerce, économie sociale & solidaire, création/reprise activités, services aux entreprises	26
Production & Alimentation / agriculture, pêche, filières, agroalimentaire consommation responsable	14
Formation-Jeunesse / enseignement secondaire et supérieur, associations de jeunes, insertion professionnelle	21
Culture-Société / arts, patrimoines culturels et naturels, langues	24
Cadre de vie / logement, urbanisme, mobilité, vie sociale et sportive, loisirs, consommation	30
Solidarités / santé, médico-social, action sociale, enfance-famille, personnes âgées, accueil publics vulnérables	23
Engagements / partenaires sociaux, syndicats professionnels, égalité femmes/hommes, lutte contre l'exclusion et les discriminations	18



UNE PRIORITE DONNEE A LA VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil de développement a connu depuis 2017 une profonde mutation : un rôle de co-gestion de la gouvernance territoriale jusqu'à la création de la Communauté d'agglomération, puis une période de transition... (cf. encadrés). Et enfin, aujourd'hui, une fonction de « Forum de la société civile », avec près de 430 personnes membres individuellement ou via l'organisation qu'elles représentent. Ce sont 156 organisations représentant les principaux secteurs d'activité du territoire, et 113 citoyen·ne·s rassemblant d'autres compétences socio-professionnelles ou d'engagement associatif, soit autant d'**acteurs ressources** qui s'investiront dans les différents travaux mis en place, au travers des commissions de travail et autres espaces de travail.

Le Bureau du CDPB propose de consacrer du temps et des moyens pour faire vivre cette dimension associative, et que le CDPB soit aussi pour eux un **centre de ressources pour ses membres**.

Les orientations

1. Privilégier la mobilisation des membres sur le débat interne, et alléger le fonctionnement des instances associatives.

La dernière AG d'octobre 2020 a fait adopter les dispositions suivantes :

- Assemblée générale (AG) et Conseil de direction (CD) limités à leur fonction statutaire : une seule AG annuelle (bilan moral...), un Conseil de direction convoqué moins souvent, recentré sur sa mission d'adoption finale des Contributions / Avis et sur son rôle de « Conseil d'administration » (préparation AG, rapport moral, programme d'activités, budget, etc.)
- Des « plénières » ouvertes à tous les membres de l'AG, où les Commissions présentent leur projet de contribution : débats sur dimension sociétale, ateliers thématiques pour enrichir...
- Une validation des contributions simplifiée : bouclage validé par le Bureau, puis soumis au Conseil de direction pour un vote formel (physique ou vote électronique) ; un Conseil de direction qui se réunit qu'en en cas d'arbitrages nécessaires non tranchés en plénières, avec rôle de mise en cohérence et de traduction politique vers les élus de nos propositions.

2. Bien accueillir les nouveaux membres et favoriser des rencontres régulières pour recueillir leur vécu, leurs idées sur le fonctionnement interne, et valoriser leur rôle de bénévoles.

- ❖ Le mois de mars 2021 est consacré à l'accueil des nouveaux membres, l'interconnaissance, la transmission des modes de fonctionnement, une présentation du projet de territoire et des principaux travaux.
- ❖ Une formation interne spécifique sera déployée sur le « compte citoyen » qui permet de valoriser le temps de bénévolat.
- ❖ A partir de 2021, le CDPB intègre comptablement le bénévolat et met en place des outils de gestion.
- ❖ Chaque année, un temps sera consacré à ces rencontres internes (comme cela a été fait à l'hiver 2019/2020).



3. Contribuer à la montée en compétences des acteurs du territoire au sein du CDPB, et en direction des autres acteurs ; favoriser l'émergence de nouvelles dynamiques et projets entre acteurs.

❖ Comme il l'a démarrée en 2020 (grâce à une aide du FDVA), le CDPB va poursuivre et intensifier la « **formation interne** » de ses membres. En premier lieu, sur la base de trois modules développés en 2020 – analyse des enjeux territoriaux, évaluation de l'action publique, communication bienveillante dans l'animation – puis à étendre dans d'autres champs en lien avec les activités du CDPB.

❖ A l'occasion de l'élaboration des fiches du Contrat d'attractivité, le CDPB a engagé une réflexion sur un rôle plus global qu'il pourrait jouer dans la **formation des acteurs territoriaux, sur le plan local voire régional / national** (cf. vers une « école territoriale »).

❖ Comme il le fait au quotidien de manière informelle, et de façon plus structurée dans le cadre du programme « Tranz'eKo », le CDPB pourrait faire jouer durablement la **mise en relation des acteurs au service de micro-projets innovants** portés par des acteurs de la société civile, dans des logiques collaboratives, d'entrepreneuriat engagé sur le territoire...

Dans cet esprit, le CDPB a proposé une fiche-projet dans le **contrat d'attractivité** signé entre la Région et la CAPB, pour développer un dispositif de type « **incubateur rural de projets** », pour répondre à ce besoin d'accompagnement et de conseil des micro-projets portés à l'intérieur du Pays Basque.

Vers un « pôle ressource territorial » ?

Le Pays Basque a fait « école » au niveau national, comme territoire exemplaire en termes de gouvernance entre acteur·rice·s socio-professionnel·le·s et institutionnel·le·s. Le territoire a développé un savoir-faire tant en termes de participation et d'animation collective, que de construction de stratégies, de programmes d'actions, d'outils spécifiques, etc. Ce savoir-faire n'a jamais fait l'objet d'une « capitalisation » et d'un mode de transmission à d'autres acteurs, d'autres territoires.

C'est pourtant le savoir-faire du Pays Basque – reconnu au niveau régional et national, étudié dans des universités, connu en Pays Basque sud... – qui amène la Région Nouvelle-Aquitaine à solliciter le CDPB dans l'accompagnement d'autres territoires néo-aquitains ; qui amène des Conseils de développement à solliciter l'aide du CDPB pour se structurer, et conduit des institutions à consulter l'équipe du CDPB (Pôle métropolitain du Béarn, Collectivité unique d'Alsace...), voire même à le faire intervenir – animation du projet de territoire de la Métropole de Perpignan, interventions dans l'enseignement supérieur...

Car le savoir-faire des acteurs du Pays Basque réside dans leur capacité à réunir identité & économie, économie & social, etc. Le Pays Basque a su ainsi créer des écosystèmes innovants – en témoignent les clusters, les filières agricoles, le projet de marque territoriale, l'Eusko, le développement de l'ESTIA... C'est justement avec l'ESTIA que le CDPB réfléchit depuis fin 2020 à un projet de « Chaire », sur la base des réflexions et travaux menés par différentes personnalités (dont Jean-Michel Larasquet, avec le projet « Tokiko ») à la fois au CDPB, à l'ESTIA, et dans de nombreux autres réseaux d'acteurs locaux ou régionaux.

Cette Chaire demande de mobiliser des moyens dans des actions de recherche et transmission, et de faire ce travail de capitalisation au croisement du développement territorial, des écosystèmes innovants, de la co-construction et de l'intelligence collective.

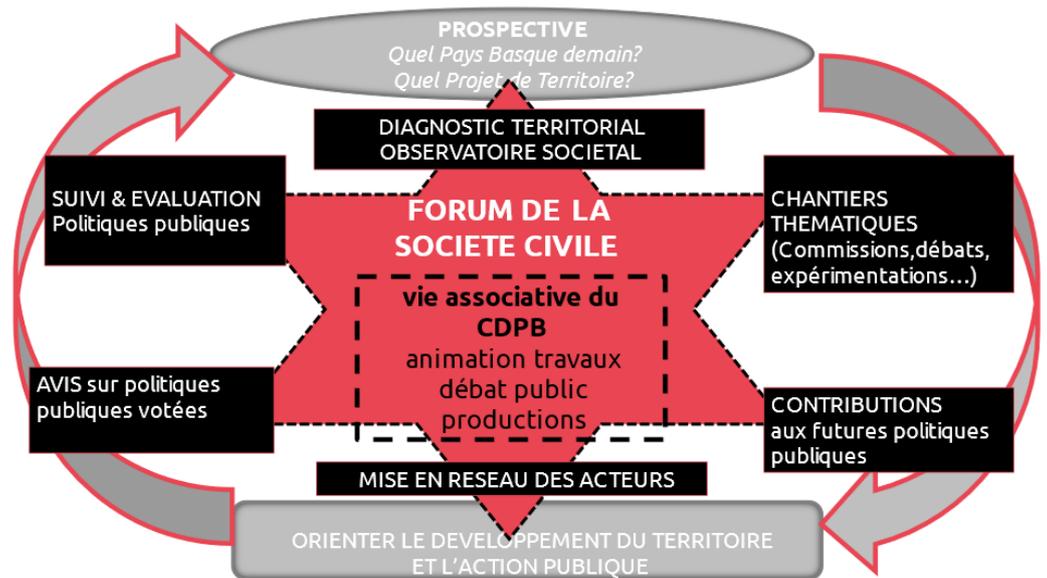


UNE DIVERSITE D'ESPACES DE TRAVAIL

Le CDPB participative activement à la **définition des politiques publiques de la CAPB** et à leur **évaluation**. Force de propositions, le CDPB l'est tant sur les dimensions stratégiques de ces politiques que sur leur dimension opérationnelle (propositions d'actions concrètes...).

La mise en œuvre des différents travaux passe par de nombreux espaces de travail, d'animation, d'outils et de méthodes, en constante évolution.

Forums / débats, groupes de travail, diagnostic, expérimentations sur le terrain, enquêtes... sont autant de façon de nourrir les travaux et de contribuer à l'action publique.



Les membres du CDPB disposent de très nombreux espaces pour participer à tous les travaux depuis leur réflexion (commissions, débats plénières internes, appels à contributions individuelles, participation à des événements de la CAPB...), jusqu'à leur mise en « Contributions » et « Avis », qui sont officiellement validés par l'instance *ad hoc* : le Conseil de direction.

Le Conseil de direction a deux fonctions :

- une instance de vote des contributions et avis du CDPB, notamment pour la mission de « conseil de développement de l'agglomération Pays Basque » ;
→ A ce titre, sa composition est déterminée par le Bureau du CDPB, adoptée par l'Assemblée générale et elle fait l'objet d'un vote par le conseil communautaire de la CAPB.
- une instance associative tel un Conseil d'administration, validant les propositions du **Bureau du CDPB**, instance de pilotage de l'association ;



LES PARTENAIRES DU CDPB

Le partenariat avec la Communauté d'agglomération Pays Basque

Une convention tri-annuelle fixe les termes de la collaboration entre le CDPB et la Communauté d'agglomération, et une convention financière annuelle fixe l'engagement de la CAPB.

Le Président de la CAPB délègue la relation au CDPB à la vice-présidente en charge de la transition écologique et de l'agglomération citoyenne en dialogue avec le Président du Conseil de développement.



Outre leurs échanges réguliers et ceux de leurs équipes, le Bureau du CDPB est amené à organiser des rencontres avec les autres élus de la CAPB, auprès du Conseil permanent – présentation annuelle du Bilan d'activités – des pôles territoriaux ou auprès d'élus en charge de délégations.

La préparation des chantiers en lien avec les politiques de la CAPB nécessite en effet de nombreuses rencontres politiques et techniques mobilisant membres du Bureau, référents et équipe technique.

L'équipe du CDPB mobilise dans ses travaux l'ingénierie et les ressources des services de la CAPB et leurs bureaux d'étude.

Une représentation du CDPB dans différentes instances de la CAPB ou syndicats qui lui sont liés :

- Comité programmation **Leader Montagne**
- Comité pilotage **PNR**
- **Conférence universitaire Pays Basque**
- Comité pilotage **Contrat Région/CAPB**
- **Syndicat mixte Conservatoire Pays Basque**
- **Office de tourisme Pays Basque**
- **Syndicat des Mobilités**
- Commission extra-communautaire **Egalité Femmes-Hommes**
- ...



Les partenaires associés du CDPB

Le CDPB associe différents partenaires publics et parapublics à ses instances de travail :

- **Services de l'Etat** : Préfecture (sous-préfecture, DDTM, DDCS...), Dirrecte⁷ (64 et régionale), ARS⁸, Inspection académique, Pôle Emploi
- **Services de la Région, du Département**
- **Agences régionales** (liées à l'Etat et à la Région) : ADI⁹, CRESS¹⁰, GECT N-A – Euskadi¹¹ – Navarre, GIP littoral¹², ADEME¹³, ARACT¹⁴
- **Les agences / structures para-publics du territoire** : AUDAP¹⁵, EPFL¹⁶, ANTIC¹⁷, CAUE¹⁸, OPLB¹⁹, AaDT²⁰, SAFER²¹, URSSAF, MSA²²...
- **Les services des institutions « voisines »** : Diputacion du Gipuzkoa, Communauté autonome d'Euskadi, Communauté forale de Navarre, Communauté de communes du Seignanx, Pôle métropolitaine Béarn
- **Les acteurs socio-économiques des territoires voisins** : Conseil de développement Pays de Béarn, Conseil de développement PETR ALO²³, CBE²⁴ Seignanx, Eusko Ikaskuntza, Garapen, etc.

Des partenaires associent le CDPB à leurs instances :

- **AUDAP** (AG)
- **EPFL** (CA, AG)
- **IUT Bayonne Pays Basque** (CA)
- **UPPA**²⁵ (comité stratégique)
- **OPLB** (comité consultatif)
- **AaDT 64** (Conseil destination Pays Basque)
- **EHLG**²⁶ (assemblée plénière)
- **Euskal Moneta** (collège des partenaires)

⁷ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

⁸ Agence régionale de santé

⁹ Agence de Développement et d'Innovation

¹⁰ Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire

¹¹ Groupement européen de coopération territoriale Nouvelle-Aquitaine – Euskadi - Navarre

¹² Groupement d'intérêt public littoral

¹³ Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

¹⁴ Associations régionales pour l'amélioration des conditions de travail

¹⁵ Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées

¹⁶ Etablissement public foncier local

¹⁷ Agence du numérique

¹⁸ Conseil en architecture urbanisme et environnement

¹⁹ Office public de la langue basque

²⁰ Agence d'attractivité et de Développement Touristiques

²¹ Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural

²² Mutualité sociale agricole

²³ Conseil de développement pôle d'équilibre territorial Pays Adour Landes

²⁴ Comité de Bassin de l'Emploi

²⁵ Université de Pau et des pays de l'Adour

²⁶ Euskal Herriko Laborantza Ganbara (chambre d'agriculture basque)



Le CDPB établit des partenariats spécifiques avec certaines institutions :

- **ADEME** : l'agence finance jusqu'en 2021 une expérimentation pilote, le programme **Tranz'eko**, sur l'innovation sociale dans l'entrepreneuriat lié à la transition.
- **CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE** : il finance des projets, recherche / actions, expérimentations... menés par le CDPB et notamment dans le cadre du **Contrat d'attractivité** que la Région signe avec la CAPB. En 2021, il contribuera à la réflexion sur l'orientation avec le projet **ibilBIDE**, et aux projets sur la formation des acteurs et l'intervention dans d'autres territoires néo-aquitains.
- **GECT de l'Euro-Région Nouvelle-Aquitaine / Euskadi / Navarre** : il établit des liens réguliers avec le CDPB. Il est un financeur potentiel – exemple du projet sur la jeunesse déposé en 2020 avec Eusko Ikaskuntza. Le CDPB travaille avec le GECT sur un partenariat stratégique plus important autour d'un forum transfrontalier de la société civile.
- Le CDPB établit des partenariats thématiques avec certaines structures : **ANTIC** (co-organisation de débats sur le numérique en 2019), **AUDAP** (co-accueil d'une résidence d'étudiants en urbanismes en 2020), **CAUE64** (projet de co-accueil d'un stage)...
- Enfin, le CDPB développe des **partenariats universitaires** : interventions en classes de Master, accueil de stagiaires, de projets d'étudiants... Un partenariat très avancé en 2020 avec l'Ecole d'urbanisme de Paris (accueil d'une résidence), en cours de structuration avec le département sociologie de l'UPPA.

Mais au-delà, le CDPB a l'ambition de **créer un véritable réseau de partenaires liés au monde de la recherche** (cf. encadré) où de nombreux travaux sont produits sans que le territoire n'en bénéficie réellement.

Vers un « réseau-recherche Pays Basque » ?

De très nombreux·ses étudiant·e-s et chercheur·euse-s (issu·e-s ou pas du territoire, parti·e-s ou venant ponctuellement sur place) font du Pays Basque leur terrain de travail et d'étude. Une recherche foisonnante, tant le Pays Basque est un laboratoire et un concentré de dynamiques, qu'elles soient géographiques, géopolitiques, culturelles, socio-économiques, anthropologiques, etc. Cette recherche n'est pas capitalisée aujourd'hui par le Pays Basque, ne serait-ce qu'en tenant un état des lieux des productions sorties, en les valorisant, et en les rendant accessibles. Cette matière grise pourrait enrichir les travaux du CDPB et globalement de l'ensemble des acteurs du territoire ; elle pourrait contribuer bien plus à des dynamiques de projets, de créations d'activités, etc. A l'inverse l'attractivité du Pays Basque comme terrain d'études et de recherche pourrait être structurée, et mieux maîtrisée ; les acteurs du territoire pourraient même devenir les nouveaux « commanditaires » de ces travaux ! Le CDPB se donne 3 ans pour faire éclore cet écosystème de la recherche territoriale et sociétale.



Les autres réseaux régionaux et nationaux

Le CDPB a participé depuis de nombreuses années à la **Coordination nationale des Conseils de développement (CNCD)**. Toujours associé aux travaux de la CNCD, le CDPB ne cotise plus, compte-tenu du montant trop élevé et d'une orientation prise sur la défense des Conseils de développement au niveau législatif (contexte très différent en Pays Basque).

Depuis 2018, le CDPB a été l'une des chevilles ouvrières, aux côtés des Conseils de développement des agglomérations de Bordeaux et d'Angoulême, de la **mise en réseau des conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine**. Cette « Coordination régionale » a su porter une réflexion inter-conseils de développement sur les enjeux liés au **rural-urbain**, avec l'aboutissement d'un rapport régional en 2020.

La suite de cette Coordination, ses perspectives de travail seront à évaluer au regard des moyens alloués par les institutions publiques, son animation reposant sur les bénévoles de quelques Conseils de développement et la force de quelques techniciens – avec un secrétariat de la Coordination assuré par le CDPB.

La valorisation et la diffusion des travaux du CDPB

Outre la dimension de **communication classique**, la gestion du site, les newsletters, les relations presse, et **la nécessité de mieux relayer nos infos** dans les réseaux sociaux... le Bureau du CDPB souhaite que l'équipe technique mobilise temps et moyens pour mieux **faire connaître les travaux du CDPB** au-delà du cercle des principaux acteurs et élus du territoire.

Un travail de vulgarisation engagé en 2020 (**So!** micro-synthèse des contributions, expo d'affiches sur le projet de territoire...) serait à déployer de façon plus conséquente et ciblée vers des publics spécifiques – les jeunes lycéens et étudiants, par exemple –, avec des outils de diffusion adéquats.

Une stratégie et des moyens à définir.



MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

Le CDPB compte aujourd'hui une équipe de 4,2 ETP en CDI, et le recours (en fonction de financements de projets) de collaborateurs en CDD ou de prestataires.

L'équipe actuelle est composée de : 1 Directeur, 1 responsable des études & projets, 1 chargée d'études et participation, 1 assistante de direction, 1 secrétaire comptable (2 jours par mois).

L'organisation des moyens est le suivant :

- 3,1 ETP sont consacrés à la préparation et à l'animation des travaux avec les acteurs, membres du CDPB et autres acteurs invités – Commissions de travail, instances associatives, débats – à l'élaboration des Contributions / Avis et à leur communication.
- 1,1 ETP est consacré à la gestion administrative de l'association, à la recherche de partenariats et à l'animation de projets permettant d'approfondir des thématiques par une animation spécifique, une expérimentation, une collaboration avec une université, une institution... ainsi qu'à la gestion des projets.
Soit 30% poste directeur, 25% responsable études/projets, 25% chargée études, 30% fonction administratives.

Le financement de la CAPB et les cotisations des membres couvrent l'ensemble des charges de fonctionnement de l'association et environ 3,2 ETP sur les 4,2 actuels. 1 ETP repose sur les financements extérieurs mobilisés sur des expérimentations, soit 40 000 € à trouver chaque année.

Un modèle économique à trouver d'ici 2022 avec de nouvelles ressources financières et une équipe professionnelle à renforcer.

Les membres du CDPB ont exprimé leur souhait de **renforcer le budget du CDPB** qui arrive à ses limites : pas de marge budgétaire sur la masse salariale (progression salaires, recrutement ponctuel...), et sur les autres dépenses (prestations, communication).

Avec l'élargissement du CDPB à près de 430 membres et une feuille de route très riche, le CDPB nécessite de renforcer dès que possible son équipe professionnelle tant pour la gestion de la vie associative que pour l'animation des travaux.



ANNEXE ● LA REVUE DES « CHANTIERS »

PROJET DE TERRITOIRE / PROJET COMMUNAUTAIRE

Quésaco ?	Ce qu'a fait le CDPB	Ce que fera / pourrait faire le CDPB
<p>Comme tout EPCI, la CAPB définit un Projet Communautaire : un « projet de territoire » au regard de ses compétences. Il a été publié en mars 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution en amont (juillet 2018) contribution : « Quel Pays Basque demain avec la Communauté d'agglomération ? » ; • Participation à deux reprises, aux côtés de la CAPB, aux débats territoriaux sur le projet communautaire (juin/juillet 2019) et sur la Charte d'aménagement et de développement (juin/juillet 2019) ; • Actualisation et contribution sur Projet de territoire (sept. 2019) « Quel dess(e)in pour le territoire ? Le projet de société basque en jeu » ; • Contribution « 9 enseignements sur la crise » (juillet 2020). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une actualisation au regard de la crise ; • Une actualisation au regard des territoires avec des débats locaux.

TRANZ'EKO

Quésaco ?	Ce qu'a fait le CDPB	Ce que fera le CDPB
<p>Expérimentation financée par l'ADEME, sur l'accompagnement des porteur-se-s de projets dans la transition écologique & énergétique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux, 100 porteurs identifiés, 1 plateforme professionnelle (www.tranzeko.eu) ; • Infos/conseils auprès de 60 projets ; • Coaching de 30 porteurs de projets ; • Création et animation d'un d'un comité partenarial pour structurer un accompagnement et un suivi collectif. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de porteur-se-s de projets en lien avec partenaires ; • Evaluation externe de l'expérimentation ; • Bilan final et diffusion des conclusions avec l'ADEME ; • Contribution finale du CDPB sur innovation sociale et TEE.

* Comité partenarial Tranz'eKo

ADEME, REGION (services ESS, DATAR), REGION (services ESS, DATAR), CRESS, France Active Aquitaine, CAPB (services Transition écologique et énergétique, Développement économique), CCI Bayonne-Pays Basque, Chambre des métiers et de l'artisanat 64, Estia Entreprendre DLA (PSL64), Estia Entreprendre Tube à ESS'ai, Andere Nahia

Autres partenaires techniques et institutionnels

Atelier Lan Berri, ALDATU, Bihartean, Caisse des dépôts, CBE, Cluster GOAZEN, Uztartu, Indar, Nobatek, Odace, Odeys, Bil ta Garbi, Maison de l'ESS, Trebatu, UPPA.



PLAN CLIMAT

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB</i>
Un PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial – est obligatoire dans les EPCI. Le projet de PCAET a été adopté en février 2020 par la CAPB.	<ul style="list-style-type: none"> • Commission TEE; • Contribution en amont (mai 2019) sur la stratégie climat-énergie ; • Contribution en amont (octobre 2019) sur 46 propositions d'actions pour le PCAET. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voir contribution sur l'innovation sociale dans la TEE ; • AVIS sur le PCAET (voté en 2020). • Suivi-évaluation du PCAET ; • Travaux du CDPB sur des sujets insuffisamment pris en compte ?

POLITIQUE SOCIALE

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB</i>
La CAPB a inscrit dans ses compétences un volet social et défini une politique, adoptée en 2018.	<ul style="list-style-type: none"> • Co-animation avec les services de la CAPB d'ateliers participatifs ; • Contribution en amont (juin 2018) sur le projet social de territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution au Contrat local de santé ? • Evaluation à mi-parcours des politiques sociales et de jeunesse de la CAPB.

EGALITE FEMMES-HOMMES

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB</i>
Le CDPB s'est saisi de cette question fin 2018. Parallèlement la CAPB a signé la Charte européenne et adopté un Plan Egalité	<ul style="list-style-type: none"> • Commission spécifique ; • Forum public le 16 janvier 2020 ; • Manifeste sur la Parité dans les élections ? • Co-organisation d'une conférence publique le 7 mars 2020. 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en cours sur un guide d'actions pour les communes. ; • Participation commission extra-communautaire de la CAPB ; • Préfiguration du projet de maison de femmes ; • Poursuite actions de sensibilisations...

PAIX

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
Saisi par les Artisans de la Paix, le CDPB a décidé d'ouvrir une réflexion sur la Paix, la pacification de la société basque suite au conflit politique...	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe de travail mis en septembre 2020, auditions d'experts... 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place une Commission de travail et plan de travail à construire.



NUMERIQUE & TIERS LIEUX

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB</i>
<p>Le CDPB s'est saisi de cette question à l'occasion des 10^{ème} Rencontres numériques de 2019, organisées par l'ANTIC, et l'a prolongé sur le sujet des tiers lieux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 3 débats en juin/juillet 2019 à Barcus (Soule), Saint-Jean-le-Vieux et aux Aldudes ; • 1 intervention au forum final des Rencontres numériques aux côtés du directeur de la Fing ; • 1 contribution et des propositions, transmises à la CAPB et au Département ; • Présentation au Président du Conseil général et au directeur du syndicat Fibre 64 ; • Débat public avec Audap. <p>En 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la réflexion sur le projet de tiers lieu à Bidarray ; • Convention partenariale avec Ecole d'urbanisme, et résidence d'étudiants autour de la question des tiers lieux et du développement local. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le suivi des propositions du CDPB, de la mise place du haut débit... ; • Valorisation des travaux menés avec école d'urbanisme ; • Ouverture d'autres sujets en partenariat avec ANTIC ?

STRATEGIE DE COOPERATION TRANSFRONTALIERE [SCT]

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
<p>La Coopération transfrontalière est un axe transversal des travaux du CDPB depuis ses origines. La CAPB a adopté le SCT en décembre 2019.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation et co-animation avec la CAPB et l'Audap d'ateliers en amont du SCT ; • Contribution du CDPB au SCT (octobre 2019). 	<ul style="list-style-type: none"> • Le CDPB attendu pour accompagner la CAPB dans la déclinaison opérationnelle du SCT ; • Certaines actions que le CDPB souhaiterait animer comme un Conseil de développement transfrontalier ; • Des partenariats à envisager avec l'Eurorégion et des acteurs du Pays Basque Sud.



POLITIQUES LINGUISTIQUES

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
La CAPB a adopté en 2018 une politique linguistique pour l'Euskara, et a sollicité le CDPB pour l'aider à définir un dispositif de concertation permanent.	<ul style="list-style-type: none"> Le CDPB a animé des ateliers de travail avec les opérateurs de la langue basque pour définir un dispositif de concertation. 	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi et l'évaluation de la politique linguistique tant sur le basque que sur le gascon

PLH [PLAN LOCAL DE L'HABITAT]

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
La CAPB a adopté en février 2020 un projet de PLH couvrant l'ensemble du Pays Basque. Un 2nd projet est prévu au printemps 2021 avant adoption finale.	<ul style="list-style-type: none"> Commission Habitat-Urbanisme ; Contribution en amont sur la stratégie logement (mais 2019) ; Contribution en amont sur le programme opérationnel du PLH avec 25 propositions d'actions (octobre 2019). 	<ul style="list-style-type: none"> Nouvelle contribution ; AVIS sur le PDU ; Suivi-évaluation du PLH Travaux du CDPB sur des sujets insuffisamment pris en compte ?

PDU [PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS]

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
La CAPB a adopté en février 2020 un projet de PDU couvrant l'ensemble du Pays Basque.	<ul style="list-style-type: none"> Commission Mobilités ; Contribution en amont sur la stratégie de mobilité (mai 2019) ; Contribution en amont sur les propositions d'actions du PDU avec 20 propositions (octobre 2019). 	<ul style="list-style-type: none"> AVIS sur le PDU (voté en 2021) ; Participation au Comité des partenaires du Syndicat des mobilités ; Suivi-évaluation du PDU ; Travaux du CDPB sur des sujets insuffisamment pris en compte ?



PLUi [PLAN LOCAUX D'URBANISME infra-communautaires]

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
<p>La CAPB a adopté en février 2020 une nouvelle carte des 5 futurs PLUi qui devront être adoptés d'ici 2026.</p> <p>Des documents essentiels pour mettre en œuvre concrètement de nouvelles règles d'urbanisme (foncier, habitat, activités...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Contribuer aux différents PLUi, sur la base de travaux menés sur la territorialisation du Projet de territoire.

SCOT [SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE]

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
<p>Un nouveau SCOT à l'échelle du Pays Basque et du Seignanx va être élaboré d'ici 2024.</p> <p>Le Syndicat du SCOT a saisi le CDPB pour s'impliquer fortement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Interventions CDPB aux 2 séminaires du SCOT (2018, 2019 et 2020). 	<ul style="list-style-type: none"> ● Espace de co-construction avec le Syndicat du SCOT ; ● Contributions aux 3 étapes clés.

MONTAGNE / PNR [PARC NATUREL REGIONAL]

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
<p>Consécutivement à la Charte de la montagne (après avis du CDPB) puis à deux programmes <u>Leader</u>, les élu-e-s de la montagne ont souhaité se doter d'un outil de gouvernance, le PNR, que l'Etat et la Région ont approuvé.</p> <p>Le territoire doit élaborer une Charte de PNR et construire le futur syndicat de gestion du Parc, et en amont la CAPB souhaite définir plus globalement une stratégie montagne.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Membre du Comité de programmation Leader ; ● Partenaires des appels à projets : Trophées, LOTURA/Liens en 2020 ; ● Membre Comité pilotage PNR. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Participer au Comité de pilotage du PNR pour co-élaborer la future Charte



PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE + PATRIMOINE

Quésaco ?	Ce qu'a fait le CDPB	Ce que fera le CDPB en 2021
Orientation souhaitée par le CDPB et aujourd'hui relayée par la CAPB qui a saisi le conseil de développement.	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier travail en 2018 avec les services de la CAPB pour envisager des assises de la culture (sans suite) ; • Un séminaire de travail fin août 2020 pour préfigurer l'ouverture d'un chantier du CDPB sur le projet culturel de territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Animer une réflexion complémentaire à la définition par la CAPB de sa future politique culturelle • Partenariat avec CAUE64 sur une étude patrimoine culturel.

ORIENTATION / programme ibilBIDE

Quésaco ?	Ce qu'a fait le CDPB	Ce que fera le CDPB en 2021
Expérimentation financée par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine pour développer de nouvelles approches de l'orientation entre les jeunes et le territoire, et créer un écosystème d'acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de l'expérimentation ; • Enquête vidéo auprès de 37 jeunes ; • Co-organisation d'une Conférence de l'orientation, avec la Région et le Rectorat (reportée de novembre 2020 à janvier 2021). 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation de la Commission partenariale, et de groupes de travail thématiques ; • Animation panel de jeunes ; • Elaboration d'une vision stratégique, puis d'un programme d'actions...

Commission partenariale ibilBIDE

AGROCAMPUS - APEL - AZIA - BIGA BAI - BUREAU INFORMATION JEUNESSE - CAPB (DIRECTION ECONOMIE / SERVICE EMPLOI & DIRECTION ACTION SOCIALE ET SOLIDARITES) - CCI BAYONNE - CHAMBRE METIERS ARTISANAT - CIO - COLLEGE TARDETS - CONSEIL REGIONAL (DIRECTION DE L'ORIENTATION & SERVICE FORMATION/EMPLOI) - DPBGE - DSEN - ESTIA - EUSKAL HAZIAK - IKAS-BI - IUT BAYONNE PB - JEUNESSE & ENTREPRISE - LYCEE FRANTSESENIA - LYCEE PAUL BERT - LYCEE SAINT-THOMAS - MISSION LOCALE - PEEP/FCPE - POLE EMPLOI - SEASKA - UNIS CITES - UPPA



SDU [SCHEMA DE DEVELOPPEMENT UNIVERSITAIRE], VIE ETUDIANTE

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
La CAPB a adopté un SDU en novembre 2016 par l'ACBA²⁷, et adapté et mis en œuvre par la CAPB en 2017. Elle a mis en place une « Conférence universitaire » réunissant l'ensemble des parties prenantes, dont le CDPB.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la Conférence universitaire et proposition de co-animer une réflexion sur la vie étudiante. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi-évaluation du SDU, contributions... ; • Ouvrir le chantier « vie étudiante » ?

STRATEGIE TOURISME

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
La CAPB souhaite élaborer une Stratégie tourisme 2020-2026.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux séminaires de la CAPB de fin 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution sur le modèle de développement touristique pour le futur Schéma élaboré par la CAPB

SDE [SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
La CAPB a adopté son schéma économique en février 2019. Elle y inscrit la nécessité d'associer la société civile et le CDPB dans la gouvernance de sa mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> • Voir la contribution sur l'innovation sociale et la TEE – nouvelle éco-économie ; • Participation aux instances de gouvernance et de suivi du SDE ; • Ouverture par le CDPB d'un chantier sur l'économie et les métiers de demain.

PAT [PLAN ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE]

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
La CAPB a adopté un PAT en février 2020, l'un des axes du PCAET.	<ul style="list-style-type: none"> • Participation du CDPB aux ateliers « alimentation » du PCAET. 	<ul style="list-style-type: none"> • Avis sur le PAT ; • Participation aux groupes de travail de la CAPB ; • Mise en place de travaux complémentaires sur axes peu ou pas investis pas le PAT.

²⁷ Agglomération Côte Basque Adour



CONTRAT D'ATTRACTIVITE REGION / CAPB

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB à partir de 2021</i>
<p>4 projets portés par le CDPB sont inscrits au Contrat d'attractivité 2019-2021 signé par la Région avec la CAPB. Le CDPB est membre du comité de pilotage du Contrat.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de 4 fiches-projets pour le Contrat : <ul style="list-style-type: none"> (1) l'orientation des jeunes sur le territoire ; (2) la formation et l'incubation de projets en milieu rural ; (3) l'animation transfrontalière (à voir en lien avec GECT Eurorégion) ; (4) l'appui aux autres territoires néo-aquitains (à voir avec expérimentation de la DATAR) ; • Elaboration d'un dossier sur l'action (1) Orientation. Réponse à l'appel à projet régional sur l'orientation, obtenu en novembre 2020 ; • Participation aux réflexions sur le projet de tiers-lieu à Bidarray, possible installation du projet (2). 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un dossier sur action (2) et recherche modalité de financement ; • Négociations avec GECT et DATAR sur autres fiches-projets.

RURAL-URBAIN

<i>Quésaco ?</i>	<i>Ce qu'a fait le CDPB</i>	<i>Ce que fera / pourrait faire le CDPB</i>
<p>Le CDPB s'est auto-saisi avec les autres Conseils de développement de Nouvelle-Aquitaine de ce sujet commun à de très nombreux territoires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Débat participatif fin 2018 au CDPB • Débats dans d'autres territoires de la région (Cognac, Bordeaux...). • Elaboration d'une contribution collective, finalisée en 2020 et transmises aux EPCI, à l'Etat, la Région, le CESER, les Départements.... 	<ul style="list-style-type: none"> • Des demandes de rencontres de la Coordination régionale des conseils de développement avec la Région, l'Etat, reportées avec la crise. A voir plus tard ?

CONTRAT ETAT/REGION & FONDS EUROPEENS

2020 est l'année de négociation du Contrat de plan Etat-Région et des fonds structurels européens, pour la CAPB et l'ensemble des acteurs du territoire. Alors que le CDPB a historiquement participé aux contractualisations du territoire, son rôle est à définir pour cette nouvelle génération de contractualisations avec la CAPB.

